20 nov 2021 -17:50

Appartient à Conseil des ministres du 19 novembre 2021

Covid-19 : soutien au personnel des soins de santé et aux hôpitaux

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à prolonger les mesures de soutien au personnel des soins de santé et aux hôpitaux, en matière de dépistage et de vaccination.

L'avant-projet prévoit la prolongation, jusqu'au 1er juillet 2022, des mesures d'urgence visant à permettre au personnel médical, autre que les médecins et les infirmiers, de procéder au dépistage et à la vaccination contre le Covid-19 dans des conditions strictes telles que le travail au sein d'une équipe de soins structurée. Pour assurer la continuité des soins dans les hôpitaux, les dispositions relatives à la gestion de l'admission de patients Covid-19 dans les hôpitaux sont également prolongées jusqu'au 1er juillet 2022. Puisque les circonstances pour lesquelles ces mesures ont été prises n'ont pas encore disparu, il importe de continuer à disposer de cet instrument pour combattre la crise sanitaire.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 4 novembre 2020 portant diverses mesures sociales suite à la pandémie de Covid-19

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

© 2021 - news.belgium.be